



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 7 octobre 2010 bis

Décision relative à la concertation préalable aux travaux d'aménagement de l'échangeur n°7 sur la R ocade Est
nécessaires à la desserte du Grand Stade de Lyon

Objet : Décision concertation échangeur 7

Article 1 - Les communes concernées par la présente concertation sont les communes de Meyzieu, Décines-Charpieu et de Chassieu.

Article 2 - La concertation préalable aux travaux d'aménagement de l'échangeur 7 sur la Rocade Est se déroulera sur une période d'un mois du lundi 11 octobre au vendredi 12 novembre 2010.

Article 3 - Durant cette période, le dossier de la concertation est consultable :

- dans les trois mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site Internet de la Direction Départementale des Territoires à l'adresse suivante :
<http://www.rhone.equipement-agriculture.gouv.fr>

Article 4 - Les observations peuvent être consignées sur les registres ouverts à cet effet en mairie. Elles peuvent également être envoyées aux adresses suivantes et elles seront annexées aux registres de concertation :

- par mail à concertation-echangeur7@rhone.gouv.fr
- par courrier : Concertation échangeur 7

Arrondissement urbain et transports
Direction Départementale des Territoires
33, rue Moncey
69421 Lyon cedex 03

Article 5 - Les modalités de la concertation seront communiquées au public par voie de presse et par affichage en mairies. La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 6 - La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée des modalités d'exécution de la présente décision.

Le Préfet,
Pour le Préfet
La Secrétaire Générale
Josiane Chevalier